



Publié sur

maville.com

le Vendredi 24 février 2012

UN SÉNATEUR PRIS EN FAUTE À LA CHASSE

Gérard Le Cam, des Côtes-d'Armor, a tué un cerf sur un terrain privé, lors d'une partie de chasse en forêt de Loudéac.

L'histoire

Drôle d'histoire autour du sénateur des Côtes-d'Armor et maire PCF de Plénée-Jugon, Gérard Le Cam, réputé grand amateur de chasse.

Le 12 février, des gardes-chasses l'ont vu abattre un jeune cerf sur un terrain privé, lors d'une battue dans la forêt domaniale de Loudéac, propriété de l'État et gérée par l'Office national des forêts (ONF). Une infraction au règlement, puisqu'il est interdit de tuer un animal chez des particuliers. Il est également mis en cause pour une deuxième infraction : violation du plan de chasse.

Pris sur le fait, Gérard Le Cam s'est vu confisquer sa carabine. Une enquête de gendarmerie est en cours. Il risque une forte amende, l'éventuelle confiscation définitive de son arme, ainsi que l'annulation de son permis de chasse. Interrogé, le sénateur-maire n'a pas voulu faire de commentaires : « **Je ne souhaite pas en parler, c'est ma vie, ce sont mes problèmes.** »

La Fédération départementale des chasseurs des Côtes-d'Armor était au courant de cette affaire. « **J'attends le procès-verbal qui a été dressé par les gardes de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), indique le président Yvon Méhauté. Je commence à être exaspéré. Il y a déjà eu l'affaire de la voiture qui avait été traversée par une balle en forêt de Loudéac, en novembre 2010. J'avais sollicité un entretien avec le préfet et puis l'affaire avait été classée sans suite.** »

L'ONCFS et l'ONF n'ont pas souhaité répondre à nos questions. La Fédération des chasseurs des Côtes-d'Armor réfléchit, de son côté, à se porter partie civile.

Julia FOUQUET. Ouest-France